

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
105-X08

Troisième édition  
1987-12-15



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

---

**Textiles — Essais de solidité des teintures —**

**Partie X08:**  
**Solidité des teintures au décreusage**

*Textiles — Tests for colour fastness —*

*Part X08: Colour fastness to degumming*

---

Numéro de référence  
ISO 105-X08: 1987 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-X08 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (incorporée dans l'ISO 105-X: 1984), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alpha-numériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

# Textiles — Essais de solidité des teintures —

## Partie X08: Solidité des teintures au décreusage

### 1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée à la détermination de la résistance des teintures sur les textiles de toute nature, à l'exception de la fibre en bourre, à l'action des solutions savonneuses telles qu'on les utilise pour décreuser la soie grège.

### 2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

*Partie A01 : Principes généraux pour effectuer les essais.*

*Partie A02 : Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

*Partie A03 : Échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements.*

### 3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins, est traitée dans une solution savonneuse, puis rincée et séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégorgement sur les tissus témoins sont évalués avec les échelles de gris.

### 4 Appareillage et réactifs

**4.1 Récipient**, de 500 ml de capacité, avec **réfrigérant à reflux** approprié.

**4.2 Savon**, ne contenant pas plus de 5 % d'eau et conforme aux spécifications suivantes, rapportées à la masse sèche :

- alcali libre, calculé en  $\text{Na}_2\text{CO}_3$  : 3 g/kg maximum
- alcali libre, calculé en  $\text{NaOH}$  : 1 g/kg maximum
- matières grasses totales : 850 g/kg minimum
- titre d'acides gras mélangés, préparés à partir du savon : 30 °C maximum

- indice d'iode : 50 maximum

Le savon doit être entièrement dépourvu de tout azurant optique.

**4.3 Savon**, solution contenant 7 g de savon (4.2) par litre d'eau distillée.

**4.4 Carbonate de sodium anhydre** ( $\text{Na}_2\text{CO}_3$ ).

**4.5 Deux tissus témoins**, chacun de 10 cm × 4 cm, l'un composé de soie grège, le second composé du même genre de fibre que le textile à soumettre à l'essai, ou, dans le cas de mélanges, du même genre que la fibre prédominante.

**4.6 Échelles de gris pour l'évaluation des dégradations et des dégorgements** (voir chapitre 2).

### 5 Éprouvette

**5.1** Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, placer une éprouvette de 10 cm × 4 cm entre les deux tissus témoins (4.5) et coudre le long des quatre côtés pour former une éprouvette composée.

**5.2** Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, le tricoter et le traiter comme indiqué en 5.1, ou bien former une nappe de fils parallèles entre les deux tissus témoins (4.5), de façon que la quantité de fil ait une masse approximativement égale à la moitié de la masse totale des tissus témoins. Coudre le long des quatre côtés pour maintenir le fil en place et pour former une éprouvette composée.

### 6 Mode opératoire

**6.1** Traiter l'éprouvette composée, dans le récipient (4.1) durant 10 min, avec reflux, dans une solution savonneuse (4.3) portée à douce ébullition. Le rapport de bain est de 100 : 1.

**6.2** Au bout de 10 min, ajouter 0,5 g de carbonate de sodium anhydre par litre de solution savonneuse bouillante et maintenir à douce ébullition durant encore 110 min (2 h en tout).